

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Maintenance multimarques, préventive et corrective  
des équipements de restauration et logistique pour  
production chaude, froide et lavage**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 21 août 2026 à 12:00**

**HOPITAL NOVO  
SITE DE PONTOISE  
6 Avenue de l'île de France  
95300 PONTOISE**

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes .....	4
<b>2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....</b>	<b>4</b>
2.5 - Développement durable .....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité .....	5
3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Visites sur site .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	10
8.2 - Procédures de recours .....	10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Maintenance multimarques, préventive et corrective des équipements de restauration et logistique pour production chaude, froide et lavage**

Lieux d'exécutions :

**Hôpital NOVO (tous les sites)**

Adresse : 6, Avenue de l'Ile-de-France, 95300 Pontoise  
SIRET : 26950015300011

**Hôpital NOVO, Site de Pontoise et sites annexes**

Adresse : 6, Avenue de l'Ile-de-France, 95300 Pontoise

**Hôpital NOVO, site de Marines**

Adresse : 12 Bd Gambetta, 95640 Marines

**Hôpital NOVO, site de Magny**

Adresse : 38 Rue Carnot, 95420 Magny-en-Vexin

**Hôpital NOVO, site d'Aincourt**

Adresse : Parc de la bucaille, 95510 Aincourt

**Hôpital NOVO, site de Beaumont-sur-Oise et sites annexes**

Adresse : 25 Rue Edmond Turcq, 95260 Beaumont-sur-Oise

**Hôpital NOVO, site des Oliviers à Beaumont-sur-Oise**

Adresse : 1 Chemin. de l'Orée Carnelle, 95260 Beaumont-sur-Oise

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un montant estimatif de 980 000,00€ HT et maximum de 1 885 000,00€ HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant HT estimé sur la durée totale du marché	Montant maxi HT sur la durée totale du marché
01	Equipement froid (comprenant maintenance des dispositifs de contrôle des températures avec report des alarmes associés)	500 000€	900 000€
02	Équipement de lavage	170 000€	340 000€
03	Equipement MEIKO	40 000€	120 000€
04	Equipement de remise en température	270 000€	525 000€

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

Lot(s)	Code principal	Description
01	50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
01	50324200-4	Services de maintenance préventive
02	50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
02	50324200-4	Services de maintenance préventive
03	50881000-4	Services de réparation et d'entretien de matériel d'hôtellerie
03	50324200-4	Services de maintenance préventive
04	50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
04	50324200-4	Services de maintenance préventive

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes applicable uniquement aux lots 2, 3 et 4 :

- la disponibilité les samedis, dimanches et jours fériés fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle facultative (PSEF), identifiée au BPU.
- Cette prestation est appréciée uniquement au titre du critère de la valeur technique et n'entre pas dans l'analyse du critère prix.
- En conséquence, un forfait annuel d'astreinte sera appliqué uniquement dans l'hypothèse où la PSEF serait retenue.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

### 3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- ANNEXE A - AUTRES LOTS - OFFRE FINANCIERE - BPU V3 à compléter par le candidat
- ANNEXE A - LOT 1 - FROID - OFFRE FINANCIERE - BPU.V3 - à compléter par le candidat
- ANNEXE B - QUESTIONNAIRE TECHNIQUE V2 - CRT - à compléter par le candidat
- ANNEXE C - TECHNICIENS CANDIDAT - CRT - V3 - à compléter par le candidat
- ANNEXE D - RSE et DEVELOPPEMENT DURABLE - RSE - à compléter par le candidat
- ANNEXE E - PROPOSITION VISITES PREVENTIVES - CRT - à compléter par le candidat
- ANNEXE 1 - Lot 1 éqts Froid et c<sup>^</sup> T<sup>°</sup>
- ANNEXE 1 - Lot 2 éqts lavage
- ANNEXE 1 - Lot 3 éqts MEIKO
- ANNEXE 1 - Lot 4 éqts remise en T V3
- ANNEXE 2 - LISTE CONSOMMABLES / INGRÉDIENTS
- ANNEXE 3 - LOT 4 - Bornes et chariots SOCAMEL - PONTOISE
- ANNEXE 4 - LOT 1 - Pontoise - Etat des lieux des installations frigorifiques MAJ 08/2024

- ANNEXE 5 - LOT 1 - Beaumont - PLAN
- ANNEXE 6 -LOT 1 - CERFA - 15497-04
- ANNEXE 7 - FICHE INCIDENT
- Attestation Russie
- Annexe RGPD

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2 ;
- Pouvoirs ;
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations... ;
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés ;
- Déclaration des effectifs moyens, personnel d'encadrement ;
- Références ;
- Attestation Assurance professionnelle, attestation responsabilité civile
- Attestation Russie

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes A, B, C, D et E (en 2 versions : PDF signées et tamponnées et Excel )	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le mémoire technique et justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Annexe RGPD	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 5.2 - Visites sur site

Dans le cadre du présent marché, **aucune visite de site n'est obligatoire**. Aucune attestation de visite ne sera exigée et l'absence de participation à une visite **n'entraînera pas l'irrégularité de l'offre**.

Toutefois, afin de permettre aux candidats d'appréhender au mieux la diversité, la vétusté et les spécificités techniques des équipements concernés, **les visites restent vivement recommandées**.

Elles seront organisées par thème, en lien avec les lots du marché, et se dérouleront sur plusieurs sites du territoire, notamment à **Pontoise, Beaumont-sur-Oise** et dans le **Vexin**.

La **visite du site de Pontoise** est particulièrement conseillée, en raison de sa taille, de sa complexité et de ses caractéristiques techniques spécifiques.

Aucune question technique ne sera traitée lors des visites. Conformément au principe d'égalité de traitement des candidats, toutes les questions doivent être posées exclusivement via la plateforme PLACE [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les réponses apportées seront partagées avec l'ensemble des candidats.

#### Inscription préalable obligatoire aux visites

Pour des raisons d'organisation, les candidats souhaitant participer à une visite doivent impérativement signaler leur présence au moins 48 heures à l'avance via la messagerie : [elodie.de-mesquita@ght-novo.fr](mailto:elodie.de-mesquita@ght-novo.fr)

L'inscription devra comporter :

- le nom de l'entreprise (ou de l'entité),
- le nom du ou des visiteurs,
- leur adresse courriel,
- ainsi que leur numéro de téléphone mobile.

Toute demande transmise hors délai ou par un autre canal ne pourra être garantie comme transmise au responsable de la visite. Le point de Rendez-vous est DEVANT le PC sécurité pour chaque établissement.

En cas de retard, aucun accompagnement ou reprise de visite ne sera assuré : les candidats doivent se présenter à l'heure exacte au point de rendez-vous fixé devant les postes de sécurité des sites concernés.

Etablissement	Adresse	Date et Heure	Contact
HOPITAL NOVO - Site de Pontoise (Visite RESTAURATION)	6, Avenue de l'Île-de-France, 95300 Pontoise Devant le PC Sécurité	<b><u>23 juillet 2026 à 8h30</u></b>	A ELODIE DE MESQUITA <a href="mailto:elodie.de-mesquita@ght-novo.fr">elodie.de-mesquita@ght-novo.fr</a>
HOPITAL NOVO - Site de Beaumont (Visite RESTAURATION)	1 Chem. de l'Orée Carnelle, 95260 Beaumont-sur-Oise Devant l'entrée du site	<b><u>30 juillet 2026 à 8h30</u></b>	A ELODIE DE MESQUITA <a href="mailto:elodie.de-mesquita@ght-novo.fr">elodie.de-mesquita@ght-novo.fr</a>
HOPITAL NOVO - Sites du Vexin (Visite RESTAURATION)	Parc de la bucaille, 95510 Aincourt (Site de départ) Devant le Bâtiment B	<b><u>16 juillet 2026 à 8h30</u></b>	A ELODIE DE MESQUITA <a href="mailto:elodie.de-mesquita@ght-novo.fr">elodie.de-mesquita@ght-novo.fr</a>

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**HOPITAL NOVO**  
**Service juridique des marchés - bâtiment S**  
**6 Avenue de l'Île-de-France**  
**95300 PONTOISE**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique (ANNEXE B, C et E)	60.0 %
2-RSE / DEVELOPPEMENT DURABLE (ANNEXE D)	5.0 %
3-Prix des prestations (ANNEXE A)	35.0 % (soit 10% sur la maintenance préventive et 25% sur le reste)

Méthode d'analyse du critère prix - La PSEF (prestations supplémentaires éventuelles facultatives) ne sera pas prise en compte dans l'analyse du critère prix dans la mesure où elle est facultative.

Méthode d'analyse du critère prix - Spécificité notation des lots 2 et 4, dit à périmètre déclarés :

Afin de tenir compte du périmètre réel de couverture proposé par chaque candidat, le critère prix sur la maintenance préventive et compte tenu de la part prépondérante des équipements nécessitant surtout des prestations de maintenance corrective, le critère prix sera apprécié au regard du coût estimé des interventions, intégrant à la fois le taux horaire proposé et le temps moyen d'intervention.

À cet effet, pour chaque offre, un coût simulé sera calculé selon la formule suivante :

- Coût simulé = Taux horaire (€ HT) × Temps moyen d'intervention déclaré (H)

Le temps moyen d'intervention sera déterminé à partir des éléments renseignés par le candidat dans les annexes techniques (notamment le questionnaire technique).

Il sera établi par comparaison entre :

- le temps moyen d'intervention par équipement et la capacité journalière déclarés par le candidat,
- et le ratio résultant du volume total d'heures de maintenance préventive rapporté au nombre d'équipements effectivement couverts.

L'acheteur se réserve la possibilité de retenir une valeur cohérente issue de ces éléments.

Toute incohérence manifeste entre les données déclarées pourra entraîner une dégradation de la note.

La note sera ensuite attribuée selon la formule suivante :

- Note = (Coût simulé le plus bas / Coût simulé du candidat) × pondération du critère prix sur la maintenance préventive

Cette méthode sera appliquée de manière identique à l'ensemble des candidats dans la limite du lot 2 et du lot 4.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2 Boulevard de l'Hautil  
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00

Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.